



COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Octobre 2015

Soixante-deuxième Session  
Koweït City (Koweït), 5-8 octobre 2015

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ POUR LES RÉUNIONS TECHNIQUES  
5 octobre 2015

**1. Soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale : défis et perspectives**

Les personnels infirmiers et obstétricaux représentent 50 % à 60 % des personnels de santé dans la Région. Il est donc important que les informations sur les soins infirmiers et les éléments relatifs à la valeur économique et la contribution des personnels infirmiers et obstétricaux dans la prestation de soins de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité et accessibles dans une multitude d'environnements, soient intégrés aux systèmes de santé nationaux et aux décisions politiques sur les soins de santé. La disponibilité de personnels infirmiers et obstétricaux prêts et capables de prendre la direction dans des domaines prioritaires en matière de santé dans la Région est fondamentale. Les résultats de l'enquête en ligne sur les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale ont permis d'identifier des défis majeurs concernant ce type de soins dans la Région. Parmi les enseignements tirés de la collaboration avec les pays ces dernières années, on trouve la nécessité d'adopter de nombreuses stratégies et de choisir diverses options si l'on veut renforcer les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région, et d'intégrer les enseignements de l'expérience internationale aux actions formulées pour relever les principaux défis régionaux. La présente session fournira des informations aux États Membres sur les principaux défis auxquels font face les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région et proposera des actions réalisables, à fort impact et d'un bon rapport coût-efficacité pour relever ces défis.

**2. Évaluation des technologies de la santé (ETS) : un instrument pour la prise de décision sur des bases factuelles en matière de santé**

L'évaluation des technologies de la santé est un processus de prise de décision multidisciplinaire qui utilise l'information sur les questions médicales (cliniques), sociales, économiques, organisationnelles et éthiques liées à l'utilisation d'une technologie de la santé (tels les médicaments, les vaccins, les produits biologiques, les dispositifs médicaux et les interventions cliniques) de manière systématique, transparente, impartiale et fiable. Elle vise à étayer la formulation de politiques sanitaires sûres et efficaces qui soient orientées sur le patient et cherchent à optimiser au mieux les ressources et à améliorer les résultats sanitaires pour les patients. L'OMS peut fournir des orientations sur la mise en œuvre des programmes nationaux d'ETS et apporter son appui au renforcement des capacités pour le recours aux méthodologies et aux approches de l'ETS qui contribueront au renforcement des systèmes de santé et aux progrès sur la voie de la couverture sanitaire universelle. La session permettra aux États Membres de mieux comprendre l'importance de l'ETS en tant que nouvel instrument intégré pour l'évaluation systématique des technologies de la santé nouvelles et émergentes et leur fournira des informations sur les prochaines étapes de la mise en place d'initiatives nationales.

### **3. L'assurance-maladie sociale pour la couverture sanitaire universelle**

Les éléments d'information disponibles laissent penser que la mise en place de mécanismes de prépaiement et de mise en commun de ressources et le fait de limiter le recours aux paiements directs des usagers sont les conditions nécessaires à la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Les pays peuvent faire leur choix parmi les multiples mécanismes de prépaiement qui incluent les distributions à partir de recettes publiques générales, l'assurance-maladie obligatoire, l'assurance-maladie volontaire et les comptes d'épargne santé. La session fournit des informations sur les réflexions les plus récentes concernant le financement des soins de santé avec une orientation sur l'assurance-maladie sociale en tant que processus permettant de progresser sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Elle identifie les éléments de l'assurance-maladie sociale et indique les caractéristiques organisationnelles et opérationnelles qui doivent être prises en compte pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'assurance-maladie sociale avec succès. Elle fournira par ailleurs un aperçu de la situation relative à la mise en œuvre de l'assurance-maladie sociale dans la Région.

### **4. Plan d'action régional contre le paludisme (2016–2020)**

La stratégie technique mondiale de l'OMS contre le paludisme 2016-2030 donne aux pays un cadre global pour élaborer des programmes ciblés qui permettront de maintenir et d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme. La stratégie complémentaire mise au point par le Partenariat Faire reculer le paludisme *Action et Investissement pour vaincre le paludisme 2016-2030* souligne la nécessité d'obtenir un investissement accru et continu pour combattre et éliminer le paludisme au cours des 15 prochaines années. La session fournira des informations sur ces stratégies, les réalisations régionales et les défis en matière de lutte contre le paludisme et d'élimination de cette maladie, ainsi que sur le plan d'action régional pour mettre en œuvre la stratégie technique mondiale.

### **5. Perspectives concernant la sécurité sanitaire des aliments dans la Région de la Méditerranée orientale**

Le Centre régional OMS pour les activités d'hygiène de l'environnement (CEHA) a mené des missions d'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments pour établir des profils dans ce domaine dans 15 pays de la Région entre juillet et septembre 2015. Le but était d'évaluer les forces et les faiblesses des systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et d'identifier les actions prioritaires requises pour combler les lacunes identifiées. Un accent particulier a été mis sur les aspects de santé publique des systèmes nationaux de sécurité sanitaire, conformément au mandat de l'OMS consistant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de prévention, de détection et de gestion des risques sanitaires et des flambées épidémiques associés aux maladies d'origine alimentaire. La session a pour objectif de souligner le rôle du secteur de la santé en ce qui concerne la direction et le lancement des initiatives multisectorielles visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans la Région.

### **6. Déterminants sociaux de la santé**

En 2008, la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a produit un document fournissant des orientations détaillées sur les mesures nécessaires pour « combler le fossé » dans tous les secteurs de la société. L'Assemblée mondiale de la Santé a décidé de mettre en œuvre les recommandations de la Commission des déterminants sociaux de la santé (WHA62.14). La Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé qui s'est tenue au Brésil en 2011 a abouti à la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé qui a ensuite été adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé (WHA65.8). À sa soixante et unième session, le Comité

régional a demandé à l’OMS de préparer une stratégie régionale/des orientations stratégiques ainsi qu’un cadre pragmatique pour les plans d’action nationaux, tenant compte des différences entre les pays. Ils a aussi recommandé l’organisation d’une réunion interpays en vue d’examiner les orientations stratégiques et d’élaborer une vision claire sur l’action future qui sera présentée durant la soixante-deuxième session du Comité régional. La session fournira une mise à jour sur le travail réalisé dans le domaine des déterminants sociaux de la santé depuis la soixante et unième session du Comité régional et recherchera un consensus quant à l’action future.